

Philippe Guy, stratège expérimenté de l'industrie pharmaceutique, devient Président du conseil de surveillance de MedinCell

Euronext : MEDCL - Montpellier - France - 13 mars 2024 - 18h30 (CET)

- Philippe Guy a dirigé le département *Healthcare Practice* et siégé au comité exécutif du Boston Consulting Group (BCG)
- Il a conseillé de nombreuses entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques d'envergure internationale sur un large éventail de sujets tels que la définition de stratégies globales ou au niveau de *business units*, l'optimisation et l'organisation des processus de R&D, les stratégies de mise sur le marché, ou encore les transformations à grande échelle et les intégrations post-fusion/acquisition.
- Philippe Guy a activement participé à la croissance de MedinCell en tant que membre du conseil, président du comité d'audit pendant et après l'introduction en bourse, et promoteur de l'inclusion de pratiques durables au niveau du conseil avec la création du comité ESG, qu'il continue de diriger.
- En tant que président, il mettra à profit sa vaste expérience pour supporter le management dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de MedinCell.

« Après avoir atteint le stade commercial et avec la perspective de revenus potentiellement importants, MedinCell se situe à un étape charnière de son développement. C'est l'opportunité d'anticiper et de préparer l'avenir. Nous avons de nombreux leviers stratégiques pour atteindre une croissance durable et rentable : faire avancer notre pipeline de R&D, nouer de nouveaux partenariats, stimuler l'innovation technologique. Je suis très enthousiaste à l'idée de partager mon expertise et d'accompagner les équipes de MedinCell tout en préservant la mission et le modèle d'entreprise qui ont façonné notre succès », a commenté Philippe Guy.

Avec plus de 30 ans passés au BCG, principalement dans le secteur de la santé, Philippe Guy s'est forgé une solide expertise internationale. Il a notamment travaillé en Europe (Londres, Paris, Zurich), au Japon et en Amérique du Nord, jouant un rôle essentiel dans le développement du département « *Healthcare Practice* » dans ces régions, avant de prendre la direction du pôle Santé mondial du BCG pendant neuf ans, amplifiant davantage son impact sur l'industrie. En reconnaissance de sa vision stratégique et de son leadership, il a été choisi par ses pairs pour représenter toutes les pratiques sectorielles et fonctionnelles au comité exécutif mondial de BCG.

Philippe Guy est par ailleurs engagé *pro bono* avec la Fondation de la Mer au niveau international. Il participe notamment à des négociations clés dans le cadre des Nations Unies et coordonne la formation de coalitions entre des fondations européennes partageant les mêmes idées.

En parallèle de ses fonctions chez MedinCell, Philippe Guy siège au conseil d'administration de Moleac, une société singapourienne qui intervient auprès des patients souffrant de lésions cérébrales et d'affections neurologiques.

Le parcours professionnel diversifié de Philippe Guy témoigne d'une solide expertise dans le leadership stratégique en santé et d'un engagement profond en faveur de l'ESG.

A propos de MedinCell

MedinCell est une entreprise biopharmaceutique en phase clinique et commerciale qui développe des médicaments injectables à action prolongée dans de nombreux domaines thérapeutiques. Nos traitements innovants visent à garantir le respect des prescriptions médicales, à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des médicaments, et à réduire leur empreinte environnementale. Ils combinent des principes actifs avec notre technologie propriétaire BEPO® qui contrôle la libération d'un médicament à un niveau thérapeutique pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. Le premier traitement basé sur la technologie BEPO®, destiné au traitement de la schizophrénie, a été approuvé par la FDA en avril 2023, et est maintenant distribué aux États-Unis par Teva sous le nom UZEDY™ (la technologie BEPO est licenciée à Teva sous le nom de SteadyTeq™).

Nous collaborons avec des entreprises pharmaceutiques de premier plan et des fondations pour améliorer la santé mondiale grâce à de nouvelles options de traitement. Basée à Montpellier, MedinCell emploie actuellement plus de 140 personnes représentant plus de 25 nationalités différentes.

UZEDY™ et SteadyTeq™ sont des marques déposées de Teva Pharmaceuticals

Contacts

David Heuzé - Head of Communications

david.heuze@medincell.com / +33 (0)6 83 25 21 86

US Financial & IR Strategy

Grace Kim

grace.kim@medincell.com / +1 (646) 991-4023

Investors Relations France

Louis-Victor Delouvier/Alban Dufumier

medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

Media Relations

Nicolas Méridgeau

medincell@newcap.eu / +33 (0)1 44 71 94 94

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives, notamment concernant la progression des essais cliniques de la Société. Même si la Société considère que ses prévisions sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toutes déclarations autres que des déclarations de faits historiques que pourrait contenir ce communiqué de presse relatives à des événements futurs sont sujettes à des changements sans préavis, à des facteurs que la Société ne maîtrise pas et aux capacités financières de la Société.

Ces déclarations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, toutes déclarations commençant par, suivies par ou comprenant des mots ou expressions tels que « objectif », « croire », « prévoir », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « devra », « peut avoir », « probablement », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et expressions de même sens ou employés à la forme négative. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques intrinsèques et à des incertitudes hors du contrôle de la Société qui peuvent, le cas échéant, entraîner des différences notables entre les résultats, performances ou réalisations réels de la Société et ceux anticipés ou exprimés explicitement ou implicitement par lesdites déclarations prospectives.

Une liste et une description de ces risques, aléas et incertitudes figurent dans les documents déposés par la société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) au titre de ses obligations réglementaires, y compris dans le document de base de la Société, enregistré auprès de l'AMF le 4 septembre 2018 sous le numéro I. 18-062, ainsi que dans les documents et rapports qui seront publiés ultérieurement par la Société. Par ailleurs, ces déclarations prospectives ne valent qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la Société ne reconnaît aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ni d'actualiser les raisons pour lesquelles les résultats avérés pourraient varier sensiblement des résultats anticipés par les déclarations prospectives, et ce y compris dans le cas où des informations nouvelles viendraient à être disponibles. La mise à jour par la Société d'une ou plusieurs déclarations prospectives n'impliquera pas qu'elle procèdera ou non à d'autres actualisations de ces déclarations prospectives ou d'autres déclarations prospectives.

Ce communiqué de presse est publié à des fins d'information uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit, en particulier en France. De la même façon, ce communiqué ne constitue pas un conseil en investissement et ne saurait être traité comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne saurait priver les destinataires d'exercer leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à modification sans préavis. La diffusion de ce communiqué de presse peut être encadrée par des dispositions restrictives du droit dans certaines juridictions. Les personnes qui viendraient à prendre connaissance du présent communiqué de presse sont tenues de se renseigner quant à ces restrictions et de s'y conformer.